

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1145 - Montréal H2M 1Y8 – 514 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 16 mai 2012
Heure..... 17 h
LieuSALON DU PERSONNEL

PRÉSENCES - 148 personnes ont signé la feuille des présences
OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 17 h 10.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Jean-Marc Côté propose **Robert St-Amour**. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 63

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte la personne ayant adhéré au SPECA depuis le 1^{er} mai 2012 et dont le nom suit : **Lise Leclerc** (Génie civil).

Proposée par Claude Lebeuf
Appuyée par Nicola Grenon
Adoptée à l'unanimité

3. INFORMATIONS

Philippe de Grosbois présente le résultat du vote de grève de l'AGECA de cet après-midi : 53 % des étudiants ont appuyé la grève. La grève est reconduite jusqu'à mercredi prochain. Il n'est pas impossible que l'AGECA convoque une assemblée spéciale à 24 ou 48 heures de préavis s'il y a un déblocage à la crise actuelle.

À l'invitation de l'exécutif, Louis-Philippe Lépine présente ce qu'est une injonction et la nature de l'injonction reçue au Collège.

4. RÉAMÉNAGEMENT DU CALENDRIER SCOLAIRE

Josée Déziel explique que les scénarios présentés sont hypothétiques, mais qu'il apparaissait important de se prononcer néanmoins puisqu'un retour en classe rapide est possible. Elle présente ensuite les différents scénarios, notamment celui recommandé par l'exécutif.

Alain Long présente ensuite le calendrier hypothétique que ce scénario entraînerait.

Recommandation 64

Que l'assemblée générale du SPECA mandate ses représentants pour défendre le projet de calendrier de reprise des cours présenté par l'exécutif, étant entendu qu'il s'agit d'un canevas qui nécessitera des ajustements et dans la mesure où il comportera les caractéristiques suivantes :

- Fin des cours au plus tard le 29 juin.
- Périodes de 1 heure 5 minutes s'étendant de 7 h 40 à 18 h 30.
- Activités de rattrapage les lundis, mardis et mercredis soirs, si les enseignants le jugent nécessaire, dans le cadre de 15 blocs-horaires de 4 heures couvrant l'équivalent de 5 jours de classe.
- Possibilité de report à l'an prochain du congé de la fête des Patriotes.
- Délai de 5 jours pour la remise des notes.
- Vacances s'étalant du 30 juin au 29 août inclusivement.

- Maximum de 2 samedis de cours.

Que les représentants de l'assemblée au C.R.T. demandent qu'au moins 2 jours de correction soient rémunérés et, donc, qu'à défaut de pouvoir les inclure dans le calendrier avant le début des vacances, ils soient rémunérés au taux de 1/260^e du salaire annuel, conformément à la clause 6-1.07 de la convention collective.

Proposée par Alain Forget
Appuyée par Dominique Lussier

Un amendement est proposé :

« dans la mesure où le retour en classe se fait sans loi spéciale au plus tard le 22 mai »

Proposé par Sébastien Paquin-Charbonneau
Appuyé par Lise Leclerc
Adopté à l'unanimité

L'ajournement est proposé par Alain Long
Appuyé par Jean-Marc Côté

Des membres s'opposent à l'ajournement. Le proposeur et l'appuyeur conviennent de retirer leur proposition.

Louis-Philippe Lépine propose la mise en dépôt du Point Réaménagement du calendrier scolaire.
Appuyée par Nicola Grenon
Adoptée à l'unanimité

5. MOUVEMENT CONTRE LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ

Jean-François Millette explique la nature de la proposition.

Recommandation 65

Considérant la durée inattendue de la grève étudiante;

Considérant que les étudiantes et les étudiants sont les premiers à subir les préjudices liés à cette situation;

Considérant que les étudiants ne reçoivent actuellement pas d'aide financière aux études, et que la grève occasionne de nombreuses difficultés financières;

Considérant que nous formons une communauté avec nos étudiants et que nous sommes particulièrement sensibles à la situation des plus démunis d'entre eux;

Il est proposé

Que les membres du Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic (SPECA), sur une base volontaire, fassent don d'une journée de salaire (ou tout autre montant) en solidarité avec les étudiants;

Qu'un comité ad hoc, formé d'enseignants et de retraités du Collège, administre le fonds et l'évaluation des demandes d'aide financière;

Que les critères pour l'attribution de l'aide soient déterminés conjointement par l'AGECA et le SPECA sur la base des besoins économiques des étudiants membres de l'AGECA, sans égard aux points de vue défendus ou aux actions posées par les étudiants pendant la grève ;

Que le SPECA verse une somme équivalente à celle qu'auront versée ses membres, et ce, jusqu'à concurrence de 4 000 \$. Cette somme pourrait notamment être dégagée par un allègement de la formule du traditionnel souper de fin d'année.

Que le SPECA invite les autres syndicats du Collège à contribuer à ce fonds.

Proposée par Jean-François Millette
Appuyée par Nicola Grenon
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 66

Que le Comité de délégués intérimaires soit mandaté pour relayer l'information et assurer le suivi en ce qui a trait à la constitution du fonds.

Proposée par Sébastien Paquin-Charbonneau
Appuyée par Johanne Castonguay
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 67

Que l'assemblée syndicale soit ajournée.

Proposée par Caroline Proulx
Appuyée par Lise Leclerc
Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 18 h 10.

**REPRISE LE 7 JUIN 2012 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DU 16 MAI 2012
AJOURNÉE**

PRÉSENCES - 163 personnes ont signé la feuille des présences
OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 13 h 10

L'assemblée du 16 mai 2012 a été ajournée. Le débat reprend donc au point 4 de l'ordre du jour.

4. RÉAMÉNAGEMENT DU CALENDRIER SCOLAIRE

Denise Poirier présente les contraintes imposées par la loi 12 (ancien projet de loi 78) en ce qui a trait au réaménagement du calendrier scolaire, ainsi que les négociations politiques entre le FNEEQ et le Comité patronal de négociation des collèges. Alain Long donne ensuite des détails sur les possibilités de réaménagement local, ainsi que sur les nombreuses questions que la suspension de la session d'hiver 2012 suscite.

Recommandation 67

Considérant le cadre extrêmement rigide que la loi 12 et les directives ministérielles qui en découlent imposent au Collège dans la conception de son plan de mise en œuvre de la reprise de la session d'hiver 2012;

Considérant les conséquences majeures que le plan de mise en œuvre entraîne sur l'organisation pédagogique de chacune des trois sessions qui devront être complétées l'an prochain;

Considérant la position très difficile dans laquelle le plan de mise en œuvre place les enseignants à l'égard de leur responsabilité professionnelle première: dispenser une formation de qualité garantissant l'atteinte de toutes les compétences et, par le fait même, la valeur du diplôme;

Considérant les grandes difficultés d'apprentissage que la compression du calendrier imposera aux étudiants et toutes les conséquences négatives sur la réussite scolaire qui risquent d'en découler;

Il est proposé

Que le SPECA dénonce le gâchis sans précédent que l'attitude du gouvernement face à des revendications étudiantes légitimes a entraîné pour le Collège, particulièrement à l'égard de l'organisation pédagogique de l'ensemble de l'année scolaire 2012-2013.

Que le SPECA refuse de cautionner, sur toutes les instances où il est représenté, quelque projet de calendrier scolaire que ce soit pour l'année 2012-2013.

Que le SPECA exige du Collège qu'il mette tout en œuvre pour soutenir les enseignants qui jugeront nécessaire que des mesures particulières soient mises en place pour que tous les objectifs de leurs cours soient

rencontrés malgré la compression du calendrier.

Proposée par Véronique Rodriguez
Appuyée par Jean-François Dorval
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 68

Considérant les attaques à l'endroit du droit d'association et de la liberté d'expression que comprend la loi 12;

Considérant qu'en vertu de la loi 12, les enseignants, à la rentrée du mois d'août, pourraient se voir forcés d'enseigner malgré une éventuelle reconduction du vote de grève étudiante, et seraient donc instrumentalisés par le gouvernement en vue de briser le mouvement étudiant;

Considérant que la loi 12 transforme le rôle des représentants étudiants et syndicaux en faisant d'eux des surveillants de leurs membres afin que ceux-ci ne nuisent pas à une reprise des cours;

Considérant le poids financier que représenterait, pour un syndicat local, un appel à la désobéissance à la loi 12;

Il est proposé

Que le SPECA demande à la FNEEQ et à la CSN d'évaluer toutes les mesures possibles permettant de résister à la loi 12.

Proposée par Johanne Castonguay
Appuyée par Claude Lebeuf
Adoptée à l'unanimité

Laurence Daigneault-Desrosiers informe l'assemblée du montant amassé dans le cadre du « Fonds de solidarité » le 16 mai dernier, soit près de 6 000 \$.

Nicola Grenon demande la levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 14 h 22.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire